

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 186

présenté par
Mme Barèges, rapporteure
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 3

Dans le premier alinéa de cet article, après les mots :

« conditions prévues »,

substituer au mot :

« à »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.